

## AU CONSEIL COMMUNAL DE LUCENS

### Préavis municipal concernant le BUDGET 2006

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

La Municipalité de Lucens a l'honneur de soumettre à vos délibérations le projet de budget pour l'année 2006.

Le budget de la Commune de Lucens se présente comme suit :

Total des charges	CHF 8'945'957.00
Total des revenus	CHF 8'449'915.00
<b>Excédent des charges</b>	<b>CHF 496'042.00</b>

### TABLEAU DES CHARGES ET DES REVENUS COMPARES

Budget	Charges	Revenus	Excédent des charges	Excédent des revenus
2006	8'945'957	8'449'915	496'042	
2005	8'043'752	7'872'752	170'873	
2004	7'972'312	7'785'428	186'884	
2003	8'828'772	8'818'217	10'555	
2002	8'639'893	8'673'592		33'699
2001	8'264'630	8'283'190		18'560

### COMMENTAIRES

En l'absence de chiffres complets et fiables concernant une éventuelle augmentation des rentrées fiscales à envisager pour l'exercice 2006, (à ce jour l'Etat n'a taxé que le 60 % des contribuables), nous ne pouvons tenir compte que des éléments suivants, soit que :

Les charges supplémentaires :

CHF	57'000.00	Part au trafic régional
CHF	14'000.00	Frais d'entretien de la cure catholique
CHF	11'000.00	Création d'un fond régional « Coreb »
CHF	22'500.00	Fonds de solidarité Hôpital de Payerne
CHF	30'000.00	Charge financière « Centrale de chauffe »
CHF	200'000.00	Augmentation de la facture sociale
CHF	25'000.00	Accueil de jour des enfants

Au 31 décembre 2004, la charge financière se montait à CHF 11'409'600.00  
(y compris les services industriels, l'établissement scolaire)

ce qui représente, par habitant CHF 5'148.73

### **TAXE AU SAC**

S'agissant de la taxe au sac, introduite en avril 2000, la Municipalité propose de reconduire en 2006, le tarif prévu pour l'année 2000 dans l'annexe 1, du règlement communal sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets, soit :

<b>Sacs à ordures ménagères</b>	<b>Capacité</b>	<b>Montant</b>
	17 lt	Fr. 1.10
	35 lt	Fr. 1.90
	60 lt	Fr. 3.10
	110 lt	Fr. 5.80
Container	800 lt	Fr. 35.00

### **DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

Dans sa séance du 02 novembre 2004, la Municipalité a décidé de reconduire pour 2006 le tarif de CHF 0.80 par m3 d'eau potable.

### **EPURATION DES EAUX USEES**

Sans changement par rapport à l'année 2004 pour l'article 3b) CHF 0.45 par m3 d'eau consommée.

**JETONS DE PRESENCES DU CONSEIL ET INDEMNITES DE LA MUNICIPALITE  
POUR LA PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2006 AU 31 DECEMBRE 2010**

Libellé		Ancien Tarif	Nouveau tarif	Commentaires
Syndic	Frs	16'000.00	27'000.00	y.c. séance de Municipalité
Municipal	Frs	11'000.00	17'000.00	Idem
Vacations	Frs	30.00	0.00	Par heure
Frais de téléphone voiture	Frs	500.00	500.00	Par année
Abt Internet « Praznet »	Frs	35.00	35.00	Gratuité par mois
Président Conseil	Frs	1'800.00	1'800.00	y.c séance conseil
Secrétaire du Conseil	Frs	4'500.00	4'500.00	Idem
Secrétaire du Conseil	Frs	500.00	500.00	Forfait frais annuel
Conseil communal	Frs	25.00	30.00	Par séance
Commission	Frs	40.00	45.00	Rapporteur
Commission	Frs	25.00	30.00	Membre
Amende pour absence non excusée	Frs	25.00	35.00	Par séance y.c. séance de bureau
Heure de dépouillement	Frs	28.00	30.00	
Déplacement	Frs	0.60	0.70	Par km

### JUSTIFICATION DES CHAPITRES

Les renseignements complémentaires relatifs aux différents comptes de fonctionnement se trouvent directement en début des chapitres.

### CONCLUSIONS GENERALES

La Municipalité de Lucens vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d'adopter la résolution suivante :

Le Conseil Communal de Lucens,

Vu le préavis municipal no 24 / 2005

Considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour,

Où le rapport de la Commission désignée pour l'étude de cet objet,

**d é c i d e**

1. d'accepter le budget 2006 comme présenté.
2. de reconduire la taxe au sac au même tarif qu'en l'an 2000, selon l'annexe 1 du règlement communal sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets pour l'année 2006.
3. d'adopter le tarif des jetons de présence pour le conseil communal et les indemnités de la Municipalité du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2010.

Le municipal des finances : Philippe Gander

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 25 octobre 2005

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

**Le Syndic :**

**La Secrétaire adj. :**

**E. Berger**

**C.-L. Cruchet**